

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10 décembre 2012

**Présents**

> Membres fondateurs :

- UPEMLV : Gilles ROUSSEL, Frédéric MORET, Damien LAMBERTON
- École des Ponts ParisTech : Armel de LA BOURDONNAYE, Gilles ROBIN, Serge PIPERNO
- UPEC : Christian CUESTA (avec procuration de Luc HITTINGER), Lucie GOURNAY
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN (avec procuration de Pascal BERTEAUD, IGN)
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- ENVA : Marc GOGNY
- CNRS : Brice KERBER (représentant Alain FUCHS)
- INSERM : Marie-Pascale MARTEL (représentant André SYROTA)

> Membres associés administrateurs :

- EFS : France NOIZAT-PIRENNE (représentant François TOUJAT)
- ENSA VT : Alain DEREY

> Personnalité qualifiée : Bernard SAINT-GIRONS

> Personnels enseignants-chercheurs : Isabelle COLL, Christian SOIZE

> Personnels de l'EPCS : Auziria MENDES

> Doctorants : Johann NICOD

> Invités permanents :

- ANSES : Isabelle ITEMAN (représentant Marc MORTUREUX)
- EIVP : Régis VALLÉE
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN
- ESTP : Florence DARMON
- INA : Daniel TERUGGI (représentant Mathieu GALLET)
- Pôle de compétitivité Advancity : Ghislain DU JEU
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant William MAROIS, recteur, chancelier des universités)
- MEDDE/CGDD : Patrice BUESO (représentant le secrétaire général)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable

> Invités :

- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président
- UPE : Micheline BARTHOUT, vice-présidente à la formation
- UPE : Bernard LAPEYRE, directeur du département des études doctorales
- UPE : Monika Blanc, responsable affaires générales

## Absents/excusés

- Collectivités territoriales : Jean-Paul HUCHON, Conseil régional d'Ile-de-France
- CSTB : Hervé CHARRUE
- ENSA Paris-Belleville : Jean-Pierre BOBENRIETHER
- ENSA Paris-Malaquais : Nasrine SERAJI
- IGN : Pascal BERTEAUD
- Doctorants : Bertrand WODOCIAG
- Personnel enseignants-chercheurs : Geneviève MARIGNAC
- UPE : Marcel PARIAT, directeur-adjoint du département des études doctorales

Le conseil d'administration d'UPE s'est réuni le 10 décembre 2012 de 11h à 13 heures 15, en salle Perronet à l'Ecole des Ponts.

## Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2012

### Première délibération

Le compte rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

## Point n°2 : Budget

### 1. Décision budgétaire modificative 2012 n°4

- 1.1. Au titre du budget de fonctionnement ordinaire du PRES (hors ressources affectées), les modifications introduites sont liées à :
  - la non-réalisation à hauteur de 80 000 € des deux dernières phases du contrat de recherche entre AREVA et UPE portant sur une étude à laquelle participent l'UPEMLV, ESIEE Paris et l'Ecole des Ponts et qui donne lieu à une contribution financière de AREVA perçue par UPE et reversée aux établissements cités ;
  - la réalisation d'une phase supplémentaire du programme Tempus de doctorat commun Ukraine et Géorgie.
- 1.2. Au titre de ressources affectées, sont reportés en recettes comme en dépenses, deux versements de l'ANR inscrits dans le programme « laboratoires d'excellence » des Investissements d'Avenir, qui n'ont pas encore donné lieu à réalisation :
  - le premier versement de la convention attributive d'aide de l'ANR du 21 août 2012 au bénéfice du Labex « Futurs Urbains », d'un montant de 459 430 € ;
  - le premier versement de la convention attributive d'aide de l'ANR du 21 août 2012 au bénéfice du Labex « Bézout », d'un montant de 255 239 €.
- 1.3. Au titre des investissements, sont inscrits des reports dus à des ajustements calendaires :
  - en dépenses d'implantation de la solution logicielle du portail documentaire, 15 000 €, et en recettes au titre du soutien du Conseil régional à ce projet, 27 000 € ;
  - 400 000 € de dépenses prévues pour l'extension du réseau REMUS et de financements correspondants, les travaux débutant en 2013 ;
  - 500 000 € correspondant au premier versement prévu par la convention CG77-UPE-UPEMLV pour l'aide à l'installation de l'école d'urbanisme de Paris dans le bâtiment Bienvenue ainsi que la dépense correspondante pour ces travaux prévus en 2013.

### Deuxième délibération

Le projet de DBM 2012-4 est adopté à l'unanimité.

## 2. Budget primitif 2013

2.1. Le budget primitif 2013 présente deux caractéristiques principales :

- en équilibre, il s'inscrit dans la continuité du nouveau modèle budgétaire adopté par le conseil d'administration le 2 avril 2012 ; l'équilibre prévisionnel du budget de base autorise quelques marges de manœuvre en faveur d'un relèvement du nombre des allocations d'invitation de chercheurs et de mobilité des doctorants, et du soutien à la démarche de structuration des deux pôles thématiques ;
- conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, les ressources affectées intéressant les projets du Programme Investissements d'Avenir-PIA sont regroupées dans un compte « ANR – projets du PIA » et incorporés dans le budget total du PRES ; les dispositions permettent d'en garantir la traçabilité comme demandé par l'ANR.

2.2. Les modifications de gestion à partir de 2013 concernent :

- les nouvelles règles imposées par le GBCP : le décret du 7 novembre 2012 comporte de nouvelles règles concernant la présentation comptable et l'exécution budgétaire, qui constituent le nouveau cadre budgétaire calqué sur celui de l'Etat ;
- les nouvelles modalités de traitement des opérations des Investissements d'avenir :
  - o les financements reçus à ce titre ont jusqu'alors été traités selon la technique comptable des ressources affectées décrite dans les instructions M9 ;
  - o ces financements doivent dorénavant être comptabilisés suivant un traitement homogène défini par des fiches qui viennent d'être diffusées conjointement par la DAF du MESR et la DGFIP, qui excluent notamment le recours à la technique des ressources affectées ; pour la gestion des Labex, la méthode à l'avancement est préconisée ;
  - o sur le plan budgétaire, l'impact de ces nouvelles méthodes est neutre pour UPE dans la mesure où il s'agit d'un financement intégral par subventions pluriannuelles affectées, le montant des recettes étant égal au montant des dépenses ; sur le plan comptable, le changement de méthode implique une régularisation des écritures passées sur l'exercice 2013.

### Troisième délibération

Le budget primitif 2013 ainsi présenté et commenté est adopté à l'unanimité.

2.3. La perception de frais d'inscription et de participation à la première école d'été organisée par le Labex Futurs Urbains à Provins du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013 est approuvée pour un montant de 200 euros par personne à l'exception des doctorants UPE pour lesquels la gratuité est demandée. La présentation du budget et du programme scientifique de l'opération est souhaitée, et sera fournie à la prochaine séance.

## 3. Démarche de maîtrise des risques financiers et comptables

Le décret du 7 novembre précité consacre plusieurs articles à la qualité comptable et à la mise en place d'un Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF). Le CICF est l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités financières et patrimoniales (circulaire du 1<sup>er</sup> juin 2011). La notion de contrôle interne est étendue à la maîtrise des risques de tous les processus de gestion d'une organisation.

Tous les établissements publics doivent mettre en place une démarche formalisée de CICF conjointement entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Si les PRES ne sont pour l'instant pas concernés par ces restitutions, UPE a souhaité s'engager dans cette démarche afin de répondre à

un objectif de qualité comptable et de sécuriser ses procédures. Après une présentation du dispositif en réunion de Direction, un comité de gouvernance opérationnel a été nommé le 7 mai 2012. Suivant la démarche préconisée par la DGFIP consistant à concentrer les premières analyses sur quelques processus aux enjeux financiers majeurs, UPE a engagé la rédaction de fiches de processus ainsi que leur cartographie.

### **Point n°3 : Doctorat par VAE ; thèse sur travaux**

L'ouverture du doctorat à la validation des acquis de l'expérience, selon la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, répond en premier lieu à la demande de membres d'UPE dont des personnels effectuent des recherches inscrites dans la durée mais dont la valorisation aussi bien institutionnelle que personnelle reste circonscrite malgré les publications auxquelles elles donnent lieu. Elle porte également en germe de nouveaux partenariats à même de corriger le déficit de reconnaissance dont pâtit encore le doctorat auprès des industriels. L'initiative intéresse aussi les ingénieurs et les inspecteurs de la santé publique vétérinaire dont le titre à l'étranger n'a pas d'équivalent. Pour tous, l'ouverture du doctorat à la validation des acquis de l'expérience exprime au plus haut niveau l'apport de la formation tout au long de la vie.

Est présentée la procédure qui définit les conditions de recevabilité des dossiers et les modalités d'accompagnement assurés aux candidats pour mener à bien leur projet. En complément, la procédure des thèses sur travaux introduite par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale est précisée. Ces deux procédures clarifient deux voies d'accès au doctorat, complémentaires de la démarche habituelle d'obtention classique de ce diplôme. Leur tarification sera proposée lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

#### **Quatrième délibération**

La procédure concernant l'obtention du doctorat par VAE est adoptée à l'unanimité après un amendement disposant que « *la majorité du jury est composée d'enseignants-chercheurs* », selon sur ce point le code de l'éducation.

La procédure concernant la thèse sur travaux est adoptée à l'unanimité.

### **Point n°4 : Assises de l'enseignement supérieur**

Plusieurs orientations se dégagent des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des débats qui les ont prolongées devant l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Une évolution dans l'organisation des universités est attendue introduisant plus de collégialité dans leur gouvernance. Les dispositifs actuels de regroupement des universités seront aussi revisités pour aboutir à un cadre juridique unique mais suffisamment souple pour s'adapter à la diversité des établissements qui les composent et des compétences qui leur sont déléguées ; on a parlé à ce propos d'université fédérale ou confédérale, mais la terminologie n'est pas arrêtée à ce stade.

Le projet de loi d'orientation portant révision des lois de 2006 et 2007 devrait être présenté courant janvier 2013 et voté d'ici le mois de juin. Son application est prévue pour la rentrée 2014.

Le ministère de la culture a aussi engagé des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture. Le président d'UPE siège à leur comité d'orientation ; la coordination du pôle Ile de France-Normandie est confiée à Alain Derey, directeur de l'ENSAVT.

### **Point n°5 : Questions diverses**

#### **5.1. International**

- L'accord de partenariat avec l'Université métropolitaine de Tokyo est adopté.

- Le principe de partenariat entre UPE et l'université Internationale de Rabat (Maroc) portant notamment création d'une école d'architecture est approuvé.

5.2. UPE porte la candidature au Projet Solar-Décathlon Europe 2014 pour le compte d'une équipe de huit établissements. D'autres établissements partenaires pourront s'y joindre si la candidature est retenue. La déclaration d'intention ainsi présentée est approuvée.

5.3. La création de l'Observatoire Formations-Emplois du Transport (OFET) en partenariat avec l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) et l'Académie de Créteil est approuvée. Cette initiative conduira notamment à la création d'un dispositif de formation initiale et continue en réseau.

5.4. Calendrier du conseil d'administration en 2013 :

- 18 mars
- 17 juin
- 23 septembre
- 9 décembre

La prochaine séance du CA est fixée le lundi 18 mars 2013 à 11 heures.



